

Informations sur la protection des données dans le système d'alerte de Volkswagen AG

Dans ce qui suit, nous souhaitons vous informer sur la collecte, le traitement et l'utilisation des données à caractère personnel dans le cadre du système d'alerte lorsque vous avez donné un indice par e-mail, appel téléphonique, lettre ou comparution personnelle auprès de Group Compliance Volkswagen AG. Par conséquent, veuillez lire attentivement cette déclaration de protection des données avant de faire un signalement.

I. Finalité du système d'alerte et du traitement des données

Le système d'alerte sert à recevoir et à traiter les informations sur les violations (présumées) de la loi ou de la réglementation interne grave à l'encontre du Groupe Volkswagen de manière sûre et confidentielle.

Le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du système d'alerte est fondé sur l'intérêt légitime de Volkswagen AG à la détection et à la prévention des griefs et à la prévention des dommages et des risques de responsabilité pour le Groupe Volkswagen (art. 6 al. 1 let. f RGPD en liaison avec §§ 30, 130 OWiG). En outre, le code allemand de gouvernance d'entreprise l'exige au point 4.1.3. la mise en place d'un système d'alerte pour fournir aux employés et aux tiers la possibilité appropriée de donner des indications protégées sur les violations de la loi dans l'entreprise.

Si une notification est reçue concerne un employé de Volkswagen AG, le traitement sert également à prévenir des infractions pénales ou d'autres violations de la loi liées à la relation de travail (§ 26 al. 1 BDSG).

Le traitement de vos données d'identification s'effectue sur la base d'un consentement donné (art. 6 al. 1 let. a RGPD), qui est donné par le fait que l'indication peut être donnée de manière anonyme. La révocation du consentement ne peut généralement être exprimée que dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification, étant donné que Volkswagen AG est tenue, dans certains cas, conformément à l'article 14, paragraphe 3, point a) du RGPD, d'informer la personne poursuivie dans un délai d'un mois des allégations formulées et des enquêtes menées à son encontre. Il s'agit notamment du stockage, de la nature des données, de la finalité du traitement, de l'identité du responsable et

– dans la mesure où la loi l'exige – la personne notifiante, de sorte qu'il n'est plus possible de mettre fin au traitement des données ou de supprimer les données d'identification. Le délai de rétractation peut être raccourci, par exemple si le type de notification nécessite l'activation immédiate d'une autorité ou d'un tribunal ; En effet, dès qu'une divulgation à l'Autorité ou au tribunal a eu lieu, les données d'identification se trouvent à la fois dans les dossiers de procédure de Volkswagen AG et de l'autorité ou du tribunal.

II. Traitement de vos données à caractère personnel

L'utilisation du système d'alerte se fait sur une base volontaire. Nous recueillons les données et informations personnelles suivantes lorsque vous soumettez une notification :

- votre nom, à condition que vous divulguiez votre identité,
- vos coordonnées, si vous nous les fournissez,
- le fait que vous ayez effectué une notification par le biais du Système d'Alerte,
- si vous êtes employé par le Groupe Volkswagen et
- le cas échéant, les noms des personnes et d'autres données à caractère personnel des personnes, qui sont mentionnées dans la notification.

Les données transmises au système d'alerte sont cryptées et stockées à plusieurs niveaux protégées par un mot de passe, de sorte que l'accès est limité à un cercle très restreint d'employés expressément autorisés de la conformité du groupe Volkswagen AG.

Les collaborateurs vérifient les faits signalés et, si nécessaire, procèdent à une clarification supplémentaire des faits en lien avec l'affaire ; Les données sont toujours traitées de manière confidentielle. Cependant, lorsque vous publiez sciemment une fausse notification, dans le but de discréditer une personne, la confidentialité ne peut être garantie.

Dans certains cas, Volkswagen AG a l'obligation, en vertu de la loi sur la protection des données, d'informer la personne poursuivie des faits qui lui sont reprochés. La loi l'exige s'il est objectivement établi que la communication d'informations à l'accusé ne peut plus avoir d'incidence sur l'enquête. Ainsi, votre identité en tant que lanceur d'alerte ne sera pas divulguée – dans la mesure où la loi le permet – et en outre, il est garanti qu'aucune conclusion sur votre identité n'est possible.

Dans le cadre du traitement des notifications ou d'une enquête, il peut être nécessaire de transférer des informations à d'autres employés de Volkswagen AG ou à des employés de ses filiales, par exemple si le cas fait référence à des transactions dans ces filiales. Si cela est nécessaire pour l'enquête, une transmission à des filiales du Groupe Volkswagen dans un pays en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen peut avoir lieu, sur la base de garanties de protection des données appropriées pour les personnes concernées. Veuillez noter qu'il n'existe pas dans tous les pays tiers un niveau de protection des données reconnu par la Commission européenne. Pour les transferts de données vers des pays tiers où il n'existe pas de niveau adéquat de protection des données, nous nous assurons avant le transfert que le destinataire dispose d'un niveau adéquat de protection des données (par exemple, une décision d'adéquation de la Commission européenne ou un accord sur les clauses contractuelles types de l'UE de l'Union européenne avec le destinataire) ou qu'un consentement explicite de nos utilisateurs est disponible. Nous veillons toujours à ce que les dispositions pertinentes en matière de protection des données soient respectées lors de la transmission d'informations. En cas d'obligation légale ou de nécessité de la loi sur la protection des données pour l'enquête, les autorités chargées de l'application de la loi, les autorités de la concurrence, d'autres autorités administratives, les tribunaux et les cabinets de droit international et d'expertise comptable mandatés par le Groupe Volkswagen seront remis en question – en tant que catégories de destinataires possibles – en tant que catégories de destinataires possibles. Pour toute personne ayant accès aux données, la confidentialité est obligatoire.

Les données à caractère personnel seront conservées aussi longtemps que l'enquête et l'évaluation finale l'exigeront, et aussi longtemps que Il existe un intérêt légitime de l'entreprise ou une obligation légale. Par la suite, ces données sont supprimées conformément aux exigences légales. La durée de conservation dépend notamment de la gravité du soupçon et de l'éventuelle violation de la réglementation signalée.

III. Vos droits

Conformément à la législation européenne sur la protection des données, vous et les personnes nommées dans l'indice avez le droit d'informer, de corriger, de supprimer, de limiter le traitement et, dans certains cas, le droit à la transmission des données.

En outre, pour des raisons tenant à votre situation particulière, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel, à condition que le traitement des données ait lieu dans l'intérêt public ou sur la base de

l'équilibre des intérêts. L'opposition peut être formulée de manière informelle et doit, si possible, être adressée aux contacts énumérés dans la présente déclaration de protection des données.

Si le droit d'opposition est revendiqué, nous vérifierons immédiatement dans quelle mesure les données stockées, en particulier pour le traitement d'un indice, sont encore nécessaires.

Les données qui ne sont plus nécessaires seront immédiatement supprimées.

Vous pouvez également révoquer votre consentement à tout moment. Veuillez noter dans ce contexte les informations sous « I. Finalité du système d'alerte et traitement des données ».

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente, par ex.

Commissaire d'État à la protection des données Basse-Saxe

Prinzenstrasse 5

30159 Hanovre, Allemagne

<https://www.lfd.niedersachsen.de/>

IV. Vos interlocuteurs

Retrouvez les personnes de contact pour l'exercice de vos droits et de plus amples informations sur le site web suivant

<https://datenschutz.volkswagen.de>

ou recevoir des informations sur vos interlocuteurs de la part de

infodatenschutz@volkswagen.de.

Notre délégué à la protection des données est votre interlocuteur pour les questions relatives à la protection des données :

Délégué à la protection des données de Volkswagen AG

Berliner Ring 2

38440 Wolfsburg, Allemagne

datenschutz@volkswagen.de